

Adelphé réagrée par les pouvoirs publics pour la période 2018-2022 : Un nouveau projet pour le recyclage et l'éco-conception des emballages pour les secteurs des Vins & Spiritueux, du Médicament et des Métiers de bouche

Le vendredi 5 mai, l'arrêté d'agrément de l'entreprise Adelphé pour la période 2018-2022 a été publié au journal officiel. Créée il y a près de 25 ans par les entreprises du secteur des vins et spiritueux pour prendre en charge leur responsabilité élargie de producteurs pour les emballages ménagers, Adelphé poursuit sa mission au service de l'intérêt général et de celui de ses clients : recycler plus d'emballages en maîtrisant les coûts et développer l'éco-conception.

« Nous sommes fiers que le projet d'Adelphé basé sur l'innovation et le service ait convaincu les pouvoirs publics. C'est un plan ambitieux mis en place pour et avec les entreprises des secteurs des Vins & Spiritueux, du Médicament et demain des Métiers de bouche. Notre objectif : travailler ensemble pour recycler plus et mieux les emballages, au meilleur coût, mais également développer l'éco-conception et simplifier le geste de tri pour les consommateurs », précise François Demeure dit Latte, Directeur Général d'Adelphé.

Une PME engagée et spécialiste, au service de la responsabilité environnementale de ses clients

Tout a commencé en 1993 pour Adelphé. En réponse à la Responsabilité Élargie du Producteur (REP)¹, dans un esprit d'entreprise et de solidarité, le monde des vins et spiritueux associé aux verriers décident de porter un projet de recyclage du verre. Il est construit sur la prise en charge financière et technique par les entreprises elles-mêmes de la collecte, du tri et du recyclage des déchets d'emballages de leurs produits.

Au fil des années, Adelphé s'ouvre à tous les matériaux emballages et en 2005, se spécialise sur un nouveau secteur d'activité, le Médicament. Pendant ce temps, le dispositif de collecte et de tri se structure : la collecte sélective se déploie permettant un large accès au tri et une forte progression du recyclage.

Aujourd'hui Adelphé c'est :



Plus de 12 000 entreprises clientes qui lui font confiance

Une expertise spécifique pour les secteurs d'activité
des vins et spiritueux et du médicament

60 millions d'euros d'investissement pour le recyclage chaque année

Des résultats toujours plus encourageants :

100% des Français peuvent trier leurs emballages
- le geste de tri est le 1^{er} geste environnemental -

68% de taux de recyclage des emballages
- 85% pour les emballages en verre -



¹ Responsabilité Élargie du Producteur (REP) : elle élargit le champ de responsabilité des producteurs de produits générateurs de déchets à la gestion de la fin de vie de leurs produits. L'objectif est d'encourager la réduction de la production de déchets, depuis la conception du produit jusqu'à son utilisation finale, et de réduire ainsi l'impact environnemental des déchets liés à son utilisation, notamment via l'internalisation des coûts de gestion de ces déchets.

2018-2022 : un nouveau projet pour développer l'éco-conception et le recyclage des emballages

Dès aujourd'hui, Adelphé développe son projet pour les 5 prochaines années. Il répond aux enjeux environnementaux nationaux, tout en apportant de la valeur à ses clients.

Ce plan d'actions est construit autour de 4 axes :

- **Dynamiser les démarches environnementales de secteurs d'activité (Vins et Spiritueux ; Médicament ; Métiers de bouche)** en déployant des partenariats gagnant-gagnant avec des organisations et syndicats professionnels et en étudiant de nouveaux services multi-REP ;
- **Accompagner les besoins spécifiques de ses clients en matière d'éco-conception et de communication responsable** en investissant en R&D pour améliorer la recyclabilité de leurs emballages et en organisant la réflexion collective avec les entreprises, organisations professionnelles, fournisseurs et filières de recyclage ;
- **Développer une offre pour les TPE/PME** qui leur apporte facilité et autonomie en allant plus loin dans la dématérialisation des démarches administratives et dans la réponse aux besoins spécifiques des petites entreprises engagées ;
- **Augmenter le taux de recyclage** tout en maîtrisant les coûts de la collecte et du tri et en optimisant le dispositif de collecte, de tri et de recyclage avec la collaboration des collectivités locales et des acteurs terrain.

Le projet d'Adelphé sera précisé et validé par ses actionnaires et administrateurs, lors de son Assemblée Générale le 7 juin prochain à Reims.

À PROPOS D'ADELPHE

Adelphé est une entreprise privée agréée par les pouvoirs publics pour remplir une mission d'intérêt général : participer au pilotage du dispositif national de collecte, de tri et de recyclage des emballages ménagers. Filiale d'Eco-Emballages, elle assure cette mission pour le compte de 12 000 entreprises concernées par la Responsabilité Élargie du Producteur emballages ménagers, principalement issues du secteur du Médicament et des Vins & Spiritueux. Proche des TPE et PME, Adelphé, grâce à sa connaissance métier, a développé un accompagnement spécifique de l'éco-conception à la déclaration des emballages, avec des outils adaptés.



www.adelphé.fr



[@AdelphéSA](https://twitter.com/AdelphéSA)

CONTACTS PRESSE

Agence Passerelles

Anne Laure Guillaume & Isabelle Latour-Gervais – Tél. 05 56 20 66 77 – adelphé@passerelles.com

Adelphé

Adeline ABEGB – Tél. 01 81 69 05 56 – a.abegg@adelphé.fr